

mes filles, je vous recommande d'être bien exactes à la pratique de ce point, étant de grande importance. Je sais bien que plusieurs de vous souhaiteraient de communier plus souvent, mais pour l'amour de vous, mortifiez-vous en ce sujet, et pensez qu'une communion spirituelle bien faite aura quelquefois plus d'efficacité qu'une réelle. Je le sais, mes filles, et je vous dirai volontiers que les communions trop fréquentes ont été d'un trop grand abus à plusieurs personnes, non pas, mes sœurs, à cause de la sainte communion, mais par les mauvaises dispositions que souvent on y apporte. C'est pourquoi je vous prie de ne point communier plus souvent sans la permission de votre directeur. »

On sait que les religieuses de Port-Royal, dominées par les influences jansénistes, croyaient pratiquer un plus grand degré de pénitence en restant sept ou huit mois sans communier. Il en est même qui poussaient la perfection jusqu'à ne point faire leurs Pâques.

La règle de l'abbé de Rancé prescrit aux religieux qui ne sont pas prêtres de communier tous les dimanches; celle du V. J.-B. de la Salle, le dimanche et le jeudi.

Les Sœurs de la Charité de Villemarie doivent approcher de la sainte Table, les dimanches et les jeudis; les autres jours, une Sœur désignée par la supérieure fait la sainte communion au nom et à l'intention de toutes ses compagnes: c'est ce qu'on a appelé la *communion de tour*, parce que toutes les religieuses remplissent cette fonction à tour de rôle (1).

En 1839, la Congrégation des Évêques et Réguliers, à l'occasion de plaintes portées par les religieuses de la Visitation de Caen, désapprouva la conduite des confesseurs qui différaient l'absolution à des religieuses bien disposées et ne leur permettaient point la fréquente communion.

(1) *Vie de madame d'Youville*, p. 288.

CHAPITRE V

Des époques de communion dans les Églises dissidentes

Les Grecs ne communient guère qu'à Pâques et à quelques jours de grande fête. Les religieuses approchent en outre de la sainte Table environ tous les quarante jours.

En Russie, on donne l'Eucharistie pour la première fois aux enfants âgés de sept ans. Les adultes ne communient guère qu'au temps pascal. Autrefois, le samedi, surtout le samedi saint, était le jour exclusivement réservé pour tous. Mais depuis une cinquantaine d'années, par ordre de l'Empereur, les gens âgés et infirmes sont admis au devoir pascal les mercredis et les vendredis, jours de la messe des présanctifiés; le samedi appartient aux personnes valides et le dimanche aux enfants. Un écrivain moderne nous explique ainsi la rareté des dévotions eucharistiques en dehors du temps pascal: « Pour être admis à la communion, il faut avoir passé la semaine entière en préparations qui consistent en jeûnes rigoureux joints à l'assistance journalière au service divin, même aux heures canonicales. Il est vrai que les riches se facilitent cette dernière observance en faisant venir chez eux des prêtres qui, au moyen d'une rétribution pécuniaire, expédient le plus rapidement possible, et à la suite les uns des autres, tous ces offices (1). »

Les Géorgiens participent très rarement à la sainte Eucharistie. Il y en a qui meurent sans jamais l'avoir reçue (2).

Les Arméniens schismatiques ont trois ou quatre communions générales chaque année. « Ils communient rarement dans les campagnes, dit Tournefort (3), parce que le peuple n'a souvent pas de

(1) *Pénitence et souffrances de l'Église catholique en Russie*, par un ancien conseiller d'État de Russie, p. 326.

(2) De Moni, *Hist. critique de la création des nations du Levant*, p. 74.

(3) *Voyage du Levant*, t. II, p. 413.

quoi faire dire la messe, et que les prêtres leur persuadent qu'une messe mal payée n'a pas grande vertu. »

Ajoutons qu'ils laissent toujours écouler un intervalle de quarante jours entre chaque communion, même pour les malades.

Les Coptes ne communient guère que dans leur grand carême; les Abyssins le font chaque fois qu'ils se confessent, et cela arrive assez souvent, attendu qu'ils approchent du sacrement de pénitence aussitôt qu'ils se reconnaissent coupables de quelque péché.

En Éthiopie, on fait ordinairement communier les enfants dès l'âge de dix ans, et dès lors ils sont soumis au jeûne.

Luther fait de la communion pascale un acte volontaire, tandis qu'aux yeux de Calvin, c'est un précepte obligatoire. Ce dernier essaya d'établir à Genève la cène hebdomadaire; mais bientôt, comme dans la plupart des sectes protestantes, cette cérémonie n'eut plus lieu que quatre fois par an.

Il arrive souvent, chez les Calvinistes, qu'on fasse deux fois la cène le même jour : de grand matin pour les gens de service, à huit ou neuf heures pour les maîtres et maîtresses de maison. Quand un ministre est chargé de deux paroisses, dans l'une il fait la cène le matin; dans l'autre, l'après-midi.

La question de la fréquente communion a été agitée par les Protestants, surtout en Allemagne, au xviii^e siècle (1). Aujourd'hui l'indifférence a envahi beaucoup d'âmes, parce que, de l'aveu même des pasteurs (2), on ne sait plus trop ce que c'est que la cène.

Chez les Sociniens, la première communion a lieu pour les adultes le lendemain de leur baptême.

Dans l'Église anglicane, le ministre et ses diacres doivent faire la cène chaque dimanche. Les paroissiens y sont obligés au moins une fois l'an par la liturgie de 1549; à Pâques et deux autres fois, à des jours non spécifiés, par la liturgie de 1719. La cène ne peut avoir lieu que lorsqu'il y a un nombre suffisant de communicants, nombre dont la convenance reste à l'appréciation du ministre; mais il en faut au moins trois dans une paroisse qui ne compterait que vingt personnes ayant atteint l'âge de discrétion (3).

(1) Gerh Meier, *Wahre Nothwendigkeit des Kirchen und Abendmahl gehens*, 1701. — Grunbergius, *De cœnæ necessitate*, 1710. — Weidner, *De sacramento altaris ipsis regentis frequenter iterando*, 1710. — Zebichius, *De usu sacræ cœnæ frequentiori*, 1734.

(2) *Revue théol. de Montauban*, 1877, p. 363.

(3) *La liturgie de l'Église anglicane*, p. 216.

Chez les Puritains, les jeunes gens de quatorze ans, après avoir été examinés par les ministres et les anciens, donnent leurs noms sept jours avant leur première cène. Ils n'y sont admis qu'après une enquête sur leur conduite et une profession de foi.

Dans les Églises réformées de France, on donne le nom d'*admission des catéchumènes à la sainte cène* à la cérémonie par laquelle les jeunes gens de quatorze à seize ans sont admis, au terme de leur instruction religieuse, à participer pour la première fois à la cène et à renouveler publiquement, par une confession volontaire, l'acte de consécration de leur baptême. Quelques jours auparavant, ils se réunissent dans le temple et, après avoir entendu un sermon de circonstance, ils font une profession de foi sur la Trinité, la Rédemption, les vertus théologales, etc. Alors le ministre prononce ces paroles : « En conséquence de ces déclarations et de ces promesses, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je vous confirme dans l'alliance de votre baptême et je vous invite à participer à la communion du Seigneur (1). »

En 1562, le synode national d'Orléans infligea un blâme au ministre de Varennes, en Picardie, qui avait coutume de faire la cène tous les mois. Elle ne doit avoir lieu que quatre fois par an.

Le règlement de l'Église protestante de Paris, en 1565, ordonne de retrancher du corps de l'Église « ceux qui auront été longtemps en l'Église et ne voudront pas communier à la cène du Seigneur. » Si l'on suivait encore ces anciens règlements, il faudrait procéder à de nombreuses excommunications, car la ferveur protestante n'a fait que diminuer depuis que le pasteur Ch. Coquerel écrivait ces paroles : « Dans le midi de la France, presque tous les membres de la communauté se présentent à la Table-Sainte dans les jours solennels. A Paris, il n'en est pas de même : on n'y voit qu'une portion peu considérable du troupeau (1). »

(1) Bersier, *Liturgie à l'usage de l'Église réformée*.

(2) *Dictionnaire de conversation*, v^o Communion.